Image not found or type unknown

Voisin de mauvaise intention

Par **teeyah**, le **29/04/2016** à **09:56**

Bonjour,

Nous avons construis notre maison et malgré que nous y habitons pas encore nous avons déjà des problèmes avec nos voisins, ils ont déjà eu a nous faire plusieurs coups tordus genre dépôt de main courante à la gendarmerie etc....
Tout dernièrement, mon mari a creusé une fondation autour de notre maison pour monter notre clôture et les voisins en question ont fait appelé un expert afin de vérifier la limite séparatif(voir si elle a été séparé) sans même nous en avisé?
Nous avons fait très attention et avons prit nos précaution car nous savons à quel genre de personne nous avons a faire(ils n'ont pas d'argent et veulent soutirer de l'argent par tout les coups en entamant des procès bidon à la justice afin de demander des dommages et intérêts c'est leur but.
Ma question est donc au cas ou l'expert dit que nous n'avons pas respecté la limite séparatif(peu probable mais bon on ne sait jamais)que risquons nous?
Est ce qu'ils peuvent nous attaquer en justice?
Est ce que nous aurons des dommages et intérêts a payer?
Il faudra juste démolir notre clôture et la refaire?
Quels sont nos droit au juste dans ce cas?
Merci de me répondre.
Cordialement

Par **janus2fr**, le **29/04/2016** à **10:29**

Bonjour,
Vos terrains sont-ils bornés ?
Si oui, il n'est pas difficile de respecter les limites.
Si non, et vu le genre de voisin, il faudrait commencer par cela.

Par **teeyah**, le **29/04/2016** à **10:37**

oui nos terrains sont bornés

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés